

2ALN LOGISTIC

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au Capital de 2700 euros

Siège social :
6 Quai du Général Claude Dorange 74130 Bonneville

PROCÈS-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 mars
À 13 heures,

Monsieur Abderrahim EL MAHROUSSI, résidant 6 Quai du Général Claude Dorange, 74130 Bonneville,
Associé unique de la société **2ALN LOGISTIC**,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à l'augmentation du Capital
- à la mise à jour des statuts
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités

PREMIERE DECISION :

Monsieur Abderrahim EL MAHROUSSI, fait apport à la société de la somme supplémentaire de 3 600,00 euros (TROIS MILLE SIX CENT EUROS) en numéraire ce qui ramène le capital à SIX MILLE TROIS CENT EUROS (6 300,00 €) déposée sur un compte ouvert à la Banque Populaire.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, en conséquence, de l'adoption des précédentes résolutions, et pour mise à jour des statuts, décide :

- de modifier l'Article 8 de la manière suivante à compter du 31 mars 2025 :

Le capital social est désormais composé de la somme de :

Six mille trois cent euros (6 300,00 €)

Il est dorénavant divisé en 6300 actions de 1 € nominal chacune, intégralement libéré.

TROISIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, le Président a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera consigné sur le registre des décisions.

Fait à Bonneville, le 25 mars 2025

Le Président

Monsieur Abderrahim EL MAHROUSSI

